

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Version 2.0 / CDN
102000008393

1/11
Date de révision: 08/10/2018
Date d'impression: 08/10/2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Code du produit (UVP) 06274919

Numéro de la FDS 102000008393

No. d'Enregistrement PCP 28905

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide, Miticide

Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada

Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577

Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Cette matière n'est pas dangereuse selon les critères de la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom de composants dangereux | No.-CAS | Concentration % en poids |
|-----------------------------|-------------|--------------------------|
| Spiromesifen | 283594-90-1 | 23.1 |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Version 2.0 / CDN
102000008393

2/11
Date de révision: 08/10/2018
Date d'impression: 08/10/2018

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux | Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Contact avec la peau | Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Contact avec les yeux | Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Ingestion | Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance. |

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes | Aucun symptôme connu à ce jour. |
| Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | |
| Traitement | Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique. |

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

| | |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Appropriés | Eau pulvérisée, Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO ₂), Sable |
| Inappropriés | Jet d'eau à grand débit |

| | |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux. |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|

Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés. |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Version 2.0 / CDN
102000008393

3/11
Date de révision: 08/10/2018
Date d'impression: 08/10/2018

| | |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Information supplémentaire | Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Point d'éclair | > 93,4 °C |
| Température d'auto-inflammabilité | 405 °C / 761 °F |
| Limite d'explosivité, inférieure | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | Donnée non disponible |
| Explosivité | Non applicable |

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Maintenir les niveaux d'exposition au-dessous de la valeur limite d'exposition par l'utilisation d'une ventilation générale et avec extraction à la source.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Version 2.0 / CDN
102000008393

4/11
Date de révision: 08/10/2018
Date d'impression: 08/10/2018

boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur limite d'exposition | m.à.j. | Base |
|--------------|-------------|------------------------------------|--------|----------|
| Spiromesifen | 283594-90-1 | 0.92 mg/m ³ (SK-SEN) | | OES BCS* |

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

Mesures générales de

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Version 2.0 / CDN
102000008393

5/11
Date de révision: 08/10/2018
Date d'impression: 08/10/2018

protection suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Aspect | blanc à gris clair |
| Etat physique | suspension |
| Odeur | de moisi de terre |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| pH | 3.5 - 4.5 à 100 % (23 °C) |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Donnée non disponible |
| Densité | 1.05 g/cm ³ à 20 °C |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition | Donnée non disponible |
| Point de fusion / congélation | -18 °C / 0.4- °F |
| Hydrosolubilité | dispersable |
| Energie minimale d'inflammation | Non applicable |
| Température de décomposition | Non applicable |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non applicable |
| Viscosité | 600 - 1,100 cps à 25 °C |
| Point d'éclair | > 93.4 °C |
| Température d'auto-inflammabilité | 405 °C / 761 °F |
| Limite d'explosivité, inférieure | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | Donnée non disponible |
| Explosivité | Non applicable |
| Autres informations | Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité. |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Version 2.0 / CDN
102000008393

6/11
Date de révision: 08/10/2018
Date d'impression: 08/10/2018

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

| | |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Décomposition thermique | Non applicable |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | du gel |
| Matières incompatibles | Donnée non disponible |
| Produits de décomposition dangereux | Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale. |

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Voies d'exposition | Ingestion, Contact avec les yeux, Absorption par la peau, Inhalation |
| Effets immédiats | |
| Œil | Provoque une irritation des yeux. |
| Peau | Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. |
| Ingestion | Peut être nocif en cas d'ingestion. |
| Inhalation | Peut être nocif en cas d'inhalation. |
| Informations sur les effets toxicologiques | |
| Toxicité aiguë par voie orale | DL50 (Rat) > 2,000 mg/kg |
| Toxicité aiguë par inhalation | CL50 (Rat) > 2.8 mg/l Durée d'exposition: 4 h Déterminé en forme d'aérosol liquide. Concentration atmosphérique maximale atteinte. Aucun décès |
| Toxicité cutanée aiguë | DL50 (Rat) > 4,000 mg/kg |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Pas d'irritation de la peau (Lapin) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Pas d'irritation des yeux (Lapin) |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Non sensibilisant. (Cochon d'Inde) |

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Spiromesifen : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Version 2.0 / CDN
102000008393

7/11
Date de révision: 08/10/2018
Date d'impression: 08/10/2018

expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Spiromesifen : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Spiromesifen : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Aucun(e).

NTP

Aucun(e).

IARC

Aucun(e).

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Spiromesifen : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Spiromesifen : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Spiromesifen : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Spiromesifen sont liés à la toxicité maternelle.

Information supplémentaire

C'étaient uniquement des études de toxicité aiguë qui ont été effectuées sur le produit formulé. Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

| | |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons | CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0.0155 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique spiromesifen. |
| Toxicité pour les invertébrés aquatiques | CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 0.0923 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique spiromesifen. |
| Toxicité des plantes | CI50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) > 0.094 mg/l |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Version 2.0 / CDN
102000008393

8/11
Date de révision: 08/10/2018
Date d'impression: 08/10/2018

| | |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| aquatiques | Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique spiromesifen. |
| Biodégradabilité | Spiromesifen: Pas rapidement biodégradable |
| Koc | Spiromesifen: Koc: 30900 |
| Bioaccumulation | Spiromesifen: Facteur de bioconcentration (FBC) 545 Ne montre pas de bioaccumulation. |
| Mobilité dans le sol | Spiromesifen: Immobile dans le sol |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette. |

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit | Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux. Utiliser de préférence tout le produit en observant les instructions sur l'étiquette. Si l'élimination d'un produit inutilisé est nécessaire, suivre les instructions de l'étiquette et les directives applicables locaux. |
| Emballages contaminés | Ne pas réutiliser des récipients vides. Récipients à rincer 3 fois. Éliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données. |

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| TDG | |
| Numéro ONU | 3082 |
| Étiquettes | 9 |
| Groupe d'emballage | III |
| Polluant marin | Polluant marin |
| Nom d'expédition des Nations unies | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (SPIROMESIFEN) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Version 2.0 / CDN
102000008393

9/11
Date de révision: 08/10/2018
Date d'impression: 08/10/2018

49CFR Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

IMDG

Numéro ONU **3082**
Classe 9
Groupe d'emballage III
Polluant marin OUI
Nom d'expédition des Nations unies ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(SPIROMESIFEN SOLUTION)

IATA

Numéro ONU **3082**
Classe 9
Groupe d'emballage III
Marque dangereux pour l'environnement OUI
Nom d'expédition des Nations unies ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(SPIROMESIFEN SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

Freight Classification: INSECTICIDES OR FUNGICIDES, N.O.I., OTHER THAN POISON

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 28905
Réglementations Fédérales Américaines
Liste TSCA

Glycérine 56-81-5
POLY(ARYLALKYL)PHENOL- 70559-25-0
POLYETHYLENGLYKOLET

US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
Non applicable
SARA Titre III - Section 302 - Notification et Information
Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Version 2.0 / CDN
102000008393

10/11
Date de révision: 08/10/2018
Date d'impression: 08/10/2018

SARA Titre III - Section 313 - Rapport de la Libération Toxique Chimique

Aucun(e).

Rapports réglementaires des États-Unis

CA Prop65

Selon l'Etat de Californie ce produit ne contient pas de substances chimiques qui provoquent du cancer.

Ce produit ne contient aucune substance connue par l'Etat de la Californie pouvant causer des effets nuisibles sur la reproduction.

Des composants soumis à déclaration dans les États-Unis

| | | |
|-----------|---------|--------|
| Glycérine | 56-81-5 | MN, RI |
|-----------|---------|--------|

Réglementations Canadiennes

Liste canadienne LIS (Liste intérieure des substances)

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Glycérine | 56-81-5 |
| Gomme xanthane | 11138-66-2 |
| 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one | 2634-33-5 |
| Polysiloxanes, di-Me | 63148-62-9 |
| mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 |
| Acide citrique | 77-92-9 |

Environnement

CERCLA

Aucun(e).

Eau Pure Section 307 Priorité Polluants

Aucun(e).

Loi sur l'Eau Potable Sûre Limites de Contamination

Aucun(e).

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

| | |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 49CFR | Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49 |
| ACGIH | US. ACGIH Valeurs limites d'exposition |
| ETA | Estimation de la Toxicité Aiguë |
| No.-CAS | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS) |
| CERCLA | Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act) |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | Inventaire européen des substances chimiques notifiées |
| IARC | Centre internationale de Recherche sur le Cancer |
| IATA | International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



OBERON INSECTICIDE/ACARICIDE À DISPERSIBLE LIQUIDE

Version 2.0 / CDN
102000008393

11/11
Date de révision: 08/10/2018
Date d'impression: 08/10/2018

| | |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| N.O.S./N.S.A | Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs |
| NTP | US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| TDG | Transport des Marchandises Dangereuses |
| TWA | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| UN | Nations Unies |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 1 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 1 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Révision selon la réglementation canadienne relative au SIMDUT actuellement en vigueur (SIMDUT 2015).

Préparé par le Département ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 08/10/2018

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.